

## PROGRAMME DE FORMATION

### HYGIENE ET SALUBRITE

Cette formation va fixer les conditions d'hygiène et de salubrité concernant la pratique du maquillage permanent du tatouage à effraction cutanée et du piercing.

**OBJECTIFS** : Répondre à la réglementation de l'arrêté du 12 Décembre 2008 R1311-3 du Code de la Santé Publique

Acquérir les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité dans votre pratique professionnelle.

#### **PUBLIC ET PRE-REQUIS** :

- Tatoueurs
- Perceurs
- Professionnel(les) du maquillage permanent

La formation est d'une durée de 21 heure répartie sur 3 jours consécutifs.

La formation se divise en deux parties

- Théorie sur 2 jours
- Pratique sur 1 journée

#### **La formation a pour objectifs** :

- Apprendre à évaluer les différents risques infectieux
- Appliquer les mesures de prévention adaptées aux spécificités des pratiques du professionnel
- Améliorer les conditions d'Hygiène et de salubrité des locaux réservés à la réalisation des pratiques du professionnel

#### **Méthode pédagogiques et techniques** :

- Support écrit
- Power Point
- Interaction permanent avec les participants et le formateur
- Echange d'expérience et de vécu
- Utilisation du matériel
- Poste de travail
- Déplacements et transferts de contamination
- Ateliers pratiques
- Evaluations continues formatives qui permettent de vérifier l'acquisition des capacités nouvelles

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

- Grille d'évaluation (questionnaire et cas pratique)
- Travaux pratiques

**Sanction de la formation :**

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats acquis pendant l'action. Cette attestation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation. Feuilles d'émergement signé ainsi que le formateur.

Suite à cette formation vous pourrez vous déclarer à l'ARS l'organisme responsable de la santé publique et ainsi assurer toutes protection pour votre future activité.

## **MODULES DE FORMATIONS ET PROGRAMME EN DETAILS**

**UNITE 1 et 2 :**

**La réglementation :**

- La réglementation
- Les normes
  
- Anatomie et physiologie de la peau
- La cicatrisation
- Cicatrisation pathologique

**UNITE 3 :**

**Règles en lien avec l'article R.1311-3 du code de la santé publique**

- Le professionnel
- Le client
- Le matériel
- Les locaux

**Les antiseptiques et les désinfectants et l'asepsie**

- Les différents antiseptiques
- Spectres d'action
- Quel produit utiliser pour la désinfection de vos surfaces
- Quel produit utiliser pour la désinfection de votre matériel

**UNITE 4 :**

## **Risques allergiques et infectieux**

- Généralités
- Mécanisme de l'infection
- Les agents infectieux et les complications infectieuses liés à l'effraction cutanée
- Les facteurs de risques
- Les modes de transmissions
- Les différences entre l'infection, l'inflammation et l'allergie
- Les contre-indications
- Les précautions à prendre

### UNITE 5 :

#### **Désinfection et stérilisation**

- La désinfection du matériel avant la stérilisation
- La stérilisation du matériel
- Tri et conditionnement des déchets
- Le stockage
- Le conditionnement du matériel après stérilisation
- La maintenance des dispositifs médicaux
- La traçabilité des procédures et des dispositifs

### UNITE 6 :

#### **Protection du professionnel**

- Les obligations vaccinales
- L'AES (accident exposition au sang)
- Gestion des accidents infectieux
- Les précautions à suivre
- La prévention des risques

### UNITE 7 :

#### **Elimination des déchets (DASRI)**

- Définition du DASRI
- Le stockage des DASRI
- L'élimination et le traitement des DASRI
- Les documents obligatoires

A la fin de votre journée de formation un bilan individuel sera fait sur vos acquis, une attestation de suivi de stage vous sera établie et également un diplôme.